

# A propos du Congrès international de femmes de La Haye

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **3 (1915)**

Heft 31

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-250634>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ouvrières d'appareillage électrique . . . . .	10
Bijoutières et émailleuses . . . . .	10
Relieuses et cartonniers . . . . .	7
Emballeuses . . . . .	7
Plieuses et porteuses de journaux . . . . .	6
Imprimeuses et brocheuses . . . . .	6
Dames de compagnie ou de réception . . . . .	6
Cigaretteuses . . . . .	6
Coiffeuses . . . . .	5
Marchandes et colporteuses . . . . .	5
Canneuses et rempailleuses de chaises . . . . .	4
Directrices d'établissements . . . . .	4
Ouvrières de fabriques de papier . . . . .	4
Fourreuses . . . . .	2
Ouvreuses de théâtre . . . . .	2
Employées de laboratoires . . . . .	2
Courrière d'hôtels . . . . .	1
Téléphoniste . . . . .	1
Dentiste . . . . .	1
Plumassière . . . . .	1
Ouvrière de fabrique de brosses . . . . .	1
»  »  »  de mètres . . . . .	1
»  »  »  de feux d'artifice . . . . .	1
»  »  »  d'accordéons . . . . .	1
»  »  »  de plomb . . . . .	1
»  »  »  de végétaline . . . . .	1
»  »  »  de bandes molletières . . . . .	1
Sans profession . . . . .	243

Total : 2348

Voici maintenant la répartition par nationalités :

Genevoises . . . . .	528
Suisses d'autres cantons . . . . .	911
Françaises . . . . .	561
Italiennes . . . . .	238
Allemandes et Autrichiennes . . . . .	57
Alsaciennes . . . . .	26
Russes et Polonaises . . . . .	13
Anglaises . . . . .	10
Belges . . . . .	5
Luxembourgeoises . . . . .	2
Américaines . . . . .	2
Espagnoles . . . . .	2
Hollandaise . . . . .	1
Bulgare . . . . .	1
Turque . . . . .	1

Plus un certain nombre dont la nationalité n'a pas été indiquée.

(Extrait du rapport annuel de l'Union des Femmes).

## BONNE NOUVELLE

Les suffragistes danoises viennent de remporter un nouveau succès, le Parlement ayant adopté, le 23 avril, une nouvelle Constitution, qui établit le suffrage universel au vrai sens du mot, c'est-à-dire sans distinction de sexe. Les femmes pourront même devenir membres du Rigsdag (députées). Cette nouvelle Constitution doit encore être adoptée par la prochaine Chambre, dont les élections vont avoir lieu sous peu, et sera définitivement soumise à la signature du roi, probablement au commencement de juin.

## A propos du Congrès international de Femmes de La Haye

La très grande propagande faite dans la presse et auprès des féministes par les organisatrices de ce Congrès a causé dans nos milieux une certaine émotion, et nous savons que plusieurs de nos amies ont agité sérieusement la question de se rendre à la Haye. C'est pourquoi nous estimons utile de placer sous les yeux de nos lecteurs le manifeste du Conseil national des Femmes françaises (fédération de 150 associations féminines affiliées au Conseil international des Femmes) et de l'Union française pour le Suffrage des femmes (fédération de 80 groupements suffragistes, affiliée à l'Alliance internationale pour le Suffrage des femmes), et exposant pourquoi les femmes françaises n'ont pas participé à ce Congrès.

Pour la première fois, peut-être, un congrès de paix se réunit sans que la France y prenne part; nous sentons la gravité de cette abstention, et pourtant c'est à l'unanimité que nos sociétés féminines et féministes ont déclaré ne pouvoir participer à un Congrès international, ni accepter le programme que vous leur proposiez.

Pourquoi avoir refusé de nous joindre à tant de femmes qui viennent de pays si différents mettre en commun la générosité et la noblesse de leurs consciences? Après les avoir entendus, vous comprendrez certainement les motifs de notre refus.

Comment nous serait-il possible, à l'heure actuelle, de nous rencontrer avec les femmes des pays ennemis, pour reprendre avec elles le travail si tragiquement interrompu? Ont-elles désavoué les crimes politiques et de droit commun de leur gouvernement? Ont-elles protesté contre la violation de la neutralité de la Belgique? contre les atteintes au droit des gens? contre les crimes de leur armée et de leur marine? Si leurs voix se sont élevées, c'est trop faiblement pour qu'au delà de nos territoires violés et dévastés, l'écho de leur protestation soit arrivé jusqu'à nous. Nous ne pourrions reprendre notre collaboration que lorsque, pour elles comme pour nous, le respect du droit sera la base de toute action sociale.

La tâche à laquelle vous nous conviez pour l'avenir est celle que les Sociétés féminines françaises ont poursuivie dès leur fondation; c'était:

- 1° L'arbitrage obligatoire de tout litige international devant un Conseil de Conciliation;
- 2° L'éducation des enfants en vue de la paix;
- 3° Le respect absolu des nationalités dans l'attribution des territoires.

Vous toutes, qui connaissez la France, savez les fruits portés dans notre pays par cette action pacifiste, et que, seule, une guerre défensive pouvait être acceptée. Nous rêvions de la paix et de l'entente, sinon universelle, du moins européenne, nous ne voulions pas croire ceux qui nous montraient, de l'autre côté de la frontière, la menace grandissante. Comment avons-nous été rappelés à la réalité? Vous le savez, et les documents diplomatiques le diront éternellement devant l'histoire. Puisque les événements actuels nous ont prouvé qu'un pacifisme unilatéral serait inutile, sinon dangereux, nous ne reprendrions notre propagande que lorsque la paix future nous aura donné des garanties efficaces contre l'esprit de domination d'un peuple.

Mais cette paix future, est-ce le moment d'en parler? Aucune de nous n'en a jugé ainsi et c'est avec un étonnement douloureux que nous avons trouvé dans votre programme la conclusion d'un armistice. Comment pourrions-nous y songer lorsque nos provinces subissent le joug de l'ennemi, lorsque la Belgique se dresse encore en martyre devant nous?

Ignorez-vous enfin ce que la France attend de cette paix? Elle attend la libération de l'avenir. Contraints par la défaite, ses ennemis devront reconnaître que leur force matérielle s'est brisée contre la défense héroïque des nations. Prouver au monde que le sentiment de son droit décuple la force d'un peuple, c'est prévenir le retour du fol esprit d'orgueil, destructeur de l'idéal de paix et de justice qui a si longtemps éclairé notre route.

Jusque là, la France et les femmes de France ne veulent pas parler de paix. Car la tristesse est entrée dans beaucoup de foyers,



l'inquiétude règne dans tous; mais que sont ces souffrances à côté de l'amertume d'une paix insuffisante? Celle-ci ne saurait que les rendre inutiles.

Aujourd'hui, c'est avec fierté que nous portons nos deuil, c'est avec reconnaissance que nous perpétuerons leur souvenir; ce serait les trahir que songer à la paix avant que cette paix ne puisse consacrer les principes du droit.

Pour que les générations prochaines recueillent les fruits de cet élan magnifique d'abnégation et de mort, les femmes françaises soutiendront le combat aussi longtemps qu'il sera nécessaire. En ce moment, unies à ceux qui luttent et qui meurent, elles ne sauraient s'associer à un geste de paix. On disait la France affaiblie par le discord: le jour où elle a dû accepter la guerre, elle s'est trouvée une pour la défense d'une cause qui dépasse les limites de son territoire.

Vous comprendrez alors pourquoi, tout en rendant hommage à la générosité de vos intentions, nous ne pouvons ni ne voulons rompre cette union. Vous respecterez le sentiment qui nous fait agir, il part du plus profond de notre conscience.

*Pour le Conseil national des Femmes françaises:*

La Présidente: Julie Siegfried;  
La Secrétaire générale: G. Avril de Sainte-Croix.

*Pour l'Union française pour le Suffrage des Femmes:*

Mmes de Witt-Schlumberger, présidente; Le Verrier, vice-présidente; Misme, vice-présidente; Brunschvicg, secrétaire générale; Rebour, secrétaire générale adjointe; Desavit, trésorière; Pichon-Landry, secrétaire; Thuillier-Landry, secrétaire.

D'autre part, Mrs. Fawcett, la très distinguée présidente de l'Union nationale des sociétés suffragistes (Union qui comprend 602 sociétés et plus de 52,000 membres en Angleterre) expose dans la *Common Cause* du 23 avril pourquoi l'Union nationale n'a pas voulu adhérer à ce congrès, même au prix de la démission de plusieurs des membres de son comité. « C'est, dit-elle, et « quoi qu'on en ait pu arguer, un congrès pour la paix, et si tout « être normal est et doit être pacifiste, la majorité de la nation « estime que tant que la Belgique et une grande partie de la « France sont aux mains de l'Allemagne, le moment n'est pas « venu pour faire de la propagande en faveur de la paix. De « plus, il n'a pas été organisé par l'Alliance internationale pour « le Suffrage des femmes, et les Sociétés nationales affiliées de « France, de Belgique, de Serbie, d'Allemagne et d'Angleterre <sup>1</sup> « y ont refusé leur adhésion. Et il est plus que problématique « que, dans ces circonstances, ce congrès puisse produire le « résultat de compréhension mutuelle et de bienveillance entre « les nations qu'on en attend. Le travail de l'Union nationale, « dans ces temps difficiles et troublés est ailleurs, et je demande « à nos membres adhérents de s'y consacrer de toute leur « énergie. »

Après ces déclarations, répétons encore une fois pourquoi nous, féministes suisses organisées, nous avons toujours été opposées à ce congrès. Quand, dans le courant de l'hiver, on nous proposa, de Hollande et d'Angleterre, de remplacer le Congrès suffragiste international de 1915, qui ne pouvait avoir lieu à Berlin, par un congrès à la Haye, le Comité de l'Association nationale suisse pour le Suffrage fut unanime à refuser, craignant, non pas tant les complications d'ordre matériel qui pourtant, certes, étaient grandes, que les chocs, les heurts qui ne pouvaient manquer de se produire entre femmes de pays belligérants, toutes vibrantes de patriotisme, et par cela même plus facilement sensibles et passionnées. L'intérêt même de la grande

idée du suffrage nous commandait de la tenir au-dessus de ces rencontres en temps inopportun. Notre refus en ayant ainsi appuyé beaucoup d'autres, les organisatrices du Congrès décidèrent alors de faire une simple réunion de femmes venues là à titre individuel ou représentant des associations isolées, et leur programme se précisa dans un sens pacifiste. C'est pourquoi, aux motifs de notre premier refus, vinrent, pour la majorité d'entre nous, personnellement consultées, s'en ajouter d'autres: 1° la conviction profonde qu'une paix à tout prix serait néfaste à la paix durable que nous voulons, et rendrait inutile tant de sacrifices parce qu'elle consacrerait un régime d'injustice et de droit du plus fort; 2° la désapprobation de résolutions auxquelles l'inscription au Congrès impliquait l'adhésion, et qui desserviraient l'idée suffragiste, en demandant, non seulement que des femmes fussent admises à la future Conférence de la Paix, mais encore que celle-ci émit un vote en faveur du suffrage féminin; 3° la conviction que, les congressistes ne pouvant parler au nom des femmes de leur pays, puisque les grandes associations nationales avaient refusé de se faire représenter, ce réel effort ne serait qu'un coup d'épée dans l'eau, une série de discours académiques, et que le temps et les forces des féministes étaient, maintenant tout spécialement, trop précieux pour être ainsi répandus.

Ces objections, formulées par la majorité d'entre nous, ne nous ont pas empêchées, qu'on nous comprenne bien, d'admirer la générosité idéaliste des organisatrices du Congrès, parmi lesquelles nous comptons quelques-unes de nos meilleures amies internationales. Leur opinion n'étant pas la nôtre, nous la respectons. Et nous nous abstenons.

Au reste, d'après les nouvelles reçues au moment où nous écrivons ces lignes, la majorité des congressistes auraient été des Hollandaises. Il n'aurait guère participé aux réunions qu'une cinquantaine d'Américaines, une trentaine d'Allemandes et deux Anglaises, le gouvernement britannique ayant refusé des passeports au dernier moment.

\* \* \*

Dans le même ordre d'idées, nous avons appris par quelques journaux socialistes que du 25 au 27 mars une conférence internationale de 28 femmes socialistes s'est réunie à Berne, dans le plus grand secret. Il est à noter que la délégation allemande a déclaré qu'elle participait aux travaux sous sa seule responsabilité, mais avec la conviction d'avoir la majorité écrasante des femmes de la Social-démocratie derrière elle. Officiellement, la direction du parti allemand avait refusé de se faire représenter.

La résolution présentée par Clara Zetkin et votée par la conférence a demandé « une paix sans annexion, sans conquêtes, « reconnaissant aux peuples et aux nations le droit de la libre « disposition d'eux-mêmes », et fait appel, en vue de cette paix, aux femmes socialistes de tous les pays.

E. G.D.

## Ce que disent les journaux féministes...

*Nous inaugurons dans ce numéro et sous ce titre une nouvelle rubrique qui, grâce au concours régulier de deux collaboratrices dévouées, va nous permettre de tenir nos lecteurs au courant et d'une façon très exacte de ce qui se passe de plus intéressant au point de vue féministe.*  
(Réd.)

Le Sénat français et la Chambre des députés ont voté une loi autorisant les soldats et les marins mobilisés à se marier par procuration.  
(La Française.)

<sup>1</sup> Et de Suisse! (Réd.)